

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUIN 2023

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 5 juin 2023 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon.

Sont également présents, les membres du conseil:

Claude Martel
Josée Crane
Nathalie Côté
Vital Dumais
Laurier Girard
Réal Bérubé

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2023
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 31 mai 2023
- 1.4 Rapport général de la mairesse
- 1.5 Projet de mise en place d'un programme de revégétalisation des bandes riveraines de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois de mai 2023
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 30 avril 2023
- 2.3 Demande de financement – la Traversée internationale du lac St-Jean
- 2.4 Demande d'aide financière – Tel-Aide
- 2.5 Demande de la Fondation de la Cité étudiante de Roberval
- 2.6 Appui, demande au Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe Soutien à la vitalisation – Ermitage Saint-Antoine
- 2.7 Appui, demande au Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe Soutien à la vitalisation – Maison des jeunes
- 2.8 Appui, demande au Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe Soutien à la vitalisation – Les Résidences du Manoir des Lacs

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

- 5.1 Offre d'achat de M. Luc Mérette
- 5.2 Offre d'achat de Mme France Daviault

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Dossier de chien – 126, rue Principale

7. TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Baisser la limite de vitesse sur la route de l'Ermitage et le chemin de la Montagne

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 9.1 Programme d'aide financière pour la revégétalisation de bandes riveraines
- 9.2 Demande au règlement PIIA n° 18-22 portant le n° 2023-02 pour la construction d'une clôture mitoyenne entre le 100, route de l'Ermitage et le 226, rue Principale

10. LOISIRS ET CULTURE

11. VARIA

- 11.1 Arpentage, partie du chemin Malherbe

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 23-131

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} MAI 2023

Résol. 23-132

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2023;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2023 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 31 MAI 2023

Résol. 23-133

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 31 mai 2023 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 31 mai 2023 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.4

RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

- Mme la mairesse informe la population qu'il va y avoir un transport pour aller à Roberval le mercredi et le vendredi.
- Mme la mairesse informe la population qu'il y aura un terrain de jeux encore cette année à St-François-de-Sales.
- Mme la mairesse demande à la population de faire attention au gazon dans la rue pour ne pas boucher les trous d'homme.
- Mme la mairesse informe la population qu'il y a un règlement pour les chiens, de les garder en laisse et de ramasser les excréments.
- Mme la mairesse informe la population qu'il y aura une vente de garage les 17 et 18 juin.

1.5

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE REVÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN

Résol. 23-134

ATTENDU les nombreux rôles des bandes riveraines tels que la filtration des polluants, la stabilisation des berges, la rétention d'eau;

ATTENDU l'absence de bandes riveraines de qualité en bordure de plusieurs lacs et cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Lac-Bouchette;

ATTENDU l'importance de reconstituer une bande de végétation optimale en bordure des lacs et des cours d'eau afin de préserver la qualité de l'eau, la qualité des écosystèmes aquatiques et riverains ainsi que les usages de l'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite mettre en place un programme d'aide financière pour encourager la revégétalisation des bandes riveraines;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean a collaboré en 2022 avec les municipalités de Chambord et de Lac-Bouchette pour développer et tester une approche et des outils visant à encourager et soutenir la revégétalisation volontaire des rives par les riverains;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean souhaite en faire bénéficier les municipalités de la région et dans un premier temps les municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean est prêt à collaborer avec la Municipalité de Lac-Bouchette en 2023 afin de mettre en œuvre le programme, de sensibiliser et d'accompagner les riverains pour la revégétalisation des bandes riveraines dans le cadre du « *Projet de mise en place d'un programme de revégétalisation des bandes riveraines* »;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean veut présenter une demande de financement à la MRC du Domaine-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette appuie et a l'intention de participer au projet de mise en place d'un programme de revégétalisation des bandes riveraines de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean en 2023;

QUE l'enveloppe territoriale du *Fonds régions et ruralités* de la MRC du Domaine-du-Roy peut être utilisée pour financer 60% des coûts associés à la coordination et la mise en œuvre du projet sur le territoire de la municipalité en 2023;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette accepte d'utiliser un montant de 2 000\$ issu de sommes locales du *Fonds des redevances hydroélectriques* pour financer le projet.

ACCEPTÉE

2.

FINANCES

2.1A

Résol. 23-135

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois de mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer de mai 2023 suivants soient approuvés :

| Mai 2023 | | |
|-----------------------------------|-------------------|-----------------------|
| | Montant du chèque | Total par fournisseur |
| Folio 700 084 | | |
| Alice Semnoun | 125.00 \$ | 125.00 \$ |
| Mélinda Frenette | 240.00 \$ | 240.00 \$ |
| Les entreprises B. Dumais | 138.61 \$ | 138.61 \$ |
| Martin Cloutier | 400.00 \$ | 800.00 \$ |
| Jean-Guy Lavoie | 700.00 \$ | 1 200.00 \$ |
| Retraite Québec | 357.10 \$ | 357.10 \$ |
| Ermitage Saint-Antoine | 689.85 \$ | 689.85 \$ |
| Regroupement Loisirs et Sports | 210.00 \$ | 210.00 \$ |
| Municipalité de Lac-Bouchette | 260.50 \$ | 260.50 \$ |
| Jeannot Munger | 178.00 \$ | 178.00 \$ |
| Édith Gaudreault | 80.47 \$ | 80.47 \$ |
| 9221-5516 Québec Inc. | 822.19 \$ | 822.19 \$ |
| 9305-5747 Québec Inc. | 354.12 \$ | 354.12 \$ |
| Brandt | 14.94 \$ | 14.94 \$ |
| Cain Lamarre | 862.11 \$ | 862.11 \$ |
| Martin Cloutier | 400.00 \$ | - \$ |
| Coop Chambord | 1 001.04 \$ | 1 001.04 \$ |
| Durpro | 771.25 \$ | 771.25 \$ |
| Eddynet | 40 274.59 \$ | 40 274.59 \$ |
| Eurofins environex | 481.74 \$ | 481.74 \$ |
| Ferme Danielle et Pierre Bouchard | 86.88 \$ | 86.88 \$ |
| Fonds d'information | 45.00 \$ | 45.00 \$ |
| Chantale Girard | 99.98 \$ | 99.98 \$ |
| GLS logistics | 16.10 \$ | 16.10 \$ |
| Gromec | 63.24 \$ | 63.24 \$ |

| | | |
|--|----------------------|----------------------|
| Groupe Perron | 366.40 \$ | 366.40 \$ |
| H2O innovation | 8 238.14 \$ | 8 238.14 \$ |
| Havre | 62.28 \$ | 62.28 \$ |
| Hetek solutions | 575.80 \$ | 575.80 \$ |
| Hudon Néron Brassard notaires | 446.46 \$ | 446.46 \$ |
| Jean-Guy Lavoie | 500.00 \$ | - \$ |
| Macpek Inc. | 279.66 \$ | 279.66 \$ |
| Mallette | 3 048.28 \$ | 3 048.28 \$ |
| Mécanique Dave Bilodeau | 86.22 \$ | 86.22 \$ |
| MégaBuro | 540.57 \$ | 540.57 \$ |
| MRC du Domaine-du-Roy | 52 689.00 \$ | 52 689.00 \$ |
| Municipalité de La Doré | 228.05 \$ | 228.05 \$ |
| Napa | 265.93 \$ | 265.93 \$ |
| Nutrinor Énergies | 2 390.43 \$ | 2 390.43 \$ |
| Pens.com | 210.00 \$ | 210.00 \$ |
| Plomberie Girard & Voyer | 2 703.89 \$ | 2 703.89 \$ |
| Produits BCM | 135.60 \$ | 135.60 \$ |
| Propane MM | 3 319.90 \$ | 3 319.90 \$ |
| Rénovation Nada | 5 518.80 \$ | 5 518.80 \$ |
| Robitaille équipement | 797.36 \$ | 797.36 \$ |
| Serrurier Larouche | 192.01 \$ | 192.01 \$ |
| Société canadienne des postes | 386.72 \$ | 386.72 \$ |
| SCFP | 518.06 \$ | 518.06 \$ |
| Jean-Pierre Tremblay | 139.60 \$ | 139.60 \$ |
| Ministère du Revenu | 13 810.03 \$ | 13 810.03 \$ |
| Hydro-Québec - aqueduc | 1 739.39 \$ | 16 163.19 \$ |
| Hydro-Québec - éclairage public | 1 150.87 \$ | - \$ |
| Hydro-Québec - garage mun. | 1 336.69 \$ | - \$ |
| Hydro-Québec - édifice municipal | 1 321.98 \$ | - \$ |
| Hydro-Québec - éclairage public | 44.94 \$ | - \$ |
| Receveur général du Canada | 4 955.18 \$ | 4 955.18 \$ |
| Hydro-Québec - aqueduc | 4 713.11 \$ | - \$ |
| Hydro-Québec - pompage | 985.58 \$ | - \$ |
| Hydro-Québec - étangs | 2 509.35 \$ | - \$ |
| Bell mobilité | 308.70 \$ | 308.70 \$ |
| SSQ | 5 278.97 \$ | 5 278.97 \$ |
| Hydro-Québec - centre comm. | 847.30 \$ | - \$ |
| Hydro-Québec - CCCS | 1 140.72 \$ | - \$ |
| Cogéco câble | 60.88 \$ | 60.88 \$ |
| Bell - plage | 82.22 \$ | 175.95 \$ |
| Hydro-Québec - garage mun. | 373.26 \$ | - \$ |
| Bell - Municipalité | 93.73 \$ | - \$ |
| Desjardins sécurité financière | 6 124.30 \$ | 6 124.30 \$ |
| Total comptes à payer: | 179 189.07 \$ | 179 189.07 \$ |
| Annulation chèque #9801 - février 2022 | (138.61) \$ | (138.61) \$ |
| Annulation chèque #10473 - Avril 2023 | (888.58) \$ | (888.58) \$ |
| Total chèques annulés: | (1 027.19) \$ | (1 027.19) \$ |
| | | |
| Total comptes à payer: | 178 161.88 \$ | 178 161.88 \$ |
| | | |
| Salaires | | |
| 4 mai 2023 | 6 396.73 \$ | 6 396.73 \$ |
| 11 mai 2023 | 6 240.67 \$ | 6 240.67 \$ |
| 18 mai 2023 | 6 154.28 \$ | 6 154.28 \$ |
| 25 mai 2023 | 10 714.81 \$ | 10 714.81 \$ |
| Total salaires: | 29 506.49 \$ | 29 506.49 \$ |
| | | |
| TOTAL: | 207 668.37 \$ | 207 668.37 \$ |

ACCEPTÉE

2.1B**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2

Résol. 23-136

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 30 avril 2023;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 30 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 30 avril 2023 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3

Résol. 23-137

DEMANDE DE FINANCEMENT – LA TRAVERSÉE INTERNATIONALE DU LAC ST-JEAN

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution de 225\$ à la Traversée internationale du lac St-Jean afin de les appuyer dans leur campagne de financement.

ACCEPTÉE

2.4

Résol. 23-138

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – TEL-AIDE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution de 100\$ à Tel-Aide

ACCEPTÉE

2.5

Résol. 23-139

DEMANDE DE LA FONDATION DE LA CITÉ ÉTUDIANTE DE ROBERVAL

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une contribution de 100\$ à la Fondation de la Cité Étudiante.

ACCEPTÉE

2.6

APPUI, DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 – AXE SOUTIEN À LA VITALISATION – ERMITAGE SAINT-ANTOINE

Résol. 23-140

ATTENDU QUE les éléments nécessaires à la présentation d'un projet au *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* de la MRC du Domaine-du-Roy doivent avoir des effets structurants pour le milieu à savoir le développement et la prospérité des collectivités ainsi que d'assurer la qualité de vie des collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction;

ATTENDU QUE le projet consiste à appuyer la demande d'aide financière dans le dossier de l'Ermitage Saint-Antoine et d'autoriser dans l'enveloppe locale *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* un montant de 27 321\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette donne son aval au projet présenté au *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* de la MRC du Domaine-du-Roy et autorise le débours de 27 321\$ dans son enveloppe locale du *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* pour le projet de l'Ermitage Saint-Antoine;

QUE la mairesse Mme Ghislaine M.-Hudon et le directeur général M. Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif.

ACCEPTÉE

2.7

APPUI, DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 – AXE SOUTIEN À LA VITALISATION – MAISON DES JEUNES

Résol. 23-141

ATTENDU QUE les éléments nécessaires à la présentation d'un projet au *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* de la MRC du Domaine-du-Roy doivent avoir des effets structurants pour le milieu à savoir le développement et la prospérité des collectivités ainsi que d'assurer la qualité de vie des collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction;

ATTENDU QUE le projet consiste à appuyer la demande d'aide financière dans le dossier de la Maison des jeunes de Lac-Bouchette et d'autoriser dans l'enveloppe locale *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* un montant de 31 800\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette donne son aval au projet présenté au *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* de la MRC du Domaine-du-Roy et autorise le débours de 31 800\$ dans son enveloppe locale du *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* pour le projet de La maison des jeunes de Lac-Bouchette;

QUE la mairesse Mme Ghislaine M.-Hudon et le directeur général M. Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif.

ACCEPTÉE

2.8

APPUI, DEMANDE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 – AXE SOUTIEN À LA VITALISATION – LES RÉSIDENCES DU MANOIR DES LACS

Résol. 23-142

ATTENDU QUE les éléments nécessaires à la présentation d'un projet au *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* de la MRC du Domaine-du-Roy doivent avoir des effets structurants pour le milieu à savoir le développement et la prospérité des collectivités ainsi que d'assurer la qualité de vie des collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction;

ATTENDU QUE le projet consiste à appuyer la demande d'aide financière dans le dossier de Les résidences du Manoir des Lacs et d'autoriser dans l'enveloppe locale *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* un montant de 52 300\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette donne son aval au projet présenté au *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* de la MRC du Domaine-du-Roy et autorise le débours de 52 300\$ dans son enveloppe locale du *Fonds régions et ruralité, volet 4 – axe soutien à la vitalisation* pour le projet de Les Résidences du Manoir des Lacs;

QUE la mairesse Mme Ghislaine M.-Hudon et le directeur général Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif.

ACCEPTÉE

3.

PERSONNEL

Aucun item.

4.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item.

5.

PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.1

OFFRE D'ACHAT DE M. LUC MÉRETTE

Résol. 23-143

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de céder à M. Luc Mérette au prix de 1 600\$ plus taxes, le terrain n° 6 549 347;

QUE tous les frais relatifs à la vente seront assumés par M. Luc Mérette;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

5.2
Résol. 23-144

OFFRE D'ACHAT DE MME FRANCE DAVIAULT

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers de céder à Mme France Daviault au prix de 1 600\$ plus taxes, le terrain n° 6 549 348;

QUE tous les frais relatifs à la vente seront assumés par Mme France Daviault;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1
Résol. 23-145

DOSSIER DE CHIEN – 126, RUE PRINCIPALE

ATTENDU la réception du rapport d'examen du vétérinaire ainsi que l'étude du dossier de plainte;

ATTENDU QUE, bien que le rapport du vétérinaire indique que le chien ne semble pas agressif envers les personnes, les propriétaires doivent quand-même prendre des précautions sérieuses quand un inconnu ou un autre animal vient sur le territoire de Kimo, soit de le tenir en laisse ou l'isoler au besoin;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers d'émettre l'ordonnance suivante :

QUE lors d'une sortie à l'extérieur de la résidence, le chien cité en objet devra être attaché avec un dispositif suffisamment solide pour le retenir ou être placé à l'intérieur d'un enclos permettant de l'empêcher de sortir du terrain.

QUE lors d'une sortie à l'extérieur de la propriété, le chien devra être retenu par une personne capable de le maîtriser au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 mètres ainsi que d'une muselière;

QUE lors d'une visite d'inconnus et d'autres animaux sur la propriété du propriétaire, des mesures sérieuses devront être mises en place afin d'éviter d'autres incidents telles que tenir le chien en laisse ou de l'isoler;

QUE le conseil tient à aviser le propriétaire, qu'à la moindre incartade du chien aux règlements municipaux, la Municipalité prendra les moyens nécessaires pour assurer le bien-être et la sécurité du public.

ACCEPTÉE

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1
Résol. 23-146

BAISSER LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE DE L'ERMITAGE ET LE CHEMIN DE LA MONTAGNE

ATTENDU QUE la vitesse est problématique dans ce secteur;

ATTENDU QUE pour assurer la sécurité du secteur nous devons diminuer la vitesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la limite de vitesse sur la route de l'Ermitage et sur le chemin de la Montagne soit fixée à 40 km/h.

ACCEPTÉE

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA REVÉGÉTALISATION DE BANDES RIVERAINES

Résol. 23-147

ATTENDU QU'il est reconnu depuis plusieurs années que le déboisement excessif des rives est une cause de la dégradation des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE la bande riveraine est une bande de végétation naturelle de 10 mètres ou de 15 mètres si la pente est supérieure ou égale à 30%;

ATTENDU QU'il existe deux options qui s'offrent aux citoyens : éviter ou discontinuer toute intervention ou modification de la bande riveraine (tonte de gazon, abattage d'arbres, etc.) et de faire son propre aménagement en respectant les règlements et en obtenant les permis et autorisations requis ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de Lac-Bouchette d'encourager la remise à l'état naturel des rives des lacs et cours d'eau de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette adopte le programme d'aide financière pour la revégétalisation des bandes riveraines ici-bas et accorde en 2023 une enveloppe budgétaire de 2 500\$ à la revégétalisation de bandes riveraines;

QUE l'aide financière couvre seulement l'achat des végétaux proposés par l'Organisme de Bassin versant Lac-St-Jean, pour 60% de la facture jusqu'à concurrence de 250\$.

ACCEPTÉE

9.2

DEMANDE AU RÈGLEMENT PIIA N° 18-22 PORTANT LE N° 2023-02 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE MITOYENNE ENTRE LE 100, ROUTE DE L'ERMITAGE ET LE 226, RUE PRINCIPALE

Résol. 23-148

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA n° 18-22;

ATTENDU l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à autoriser la construction d'une clôture mitoyenne entre le 100, route de l'Ermitage et le 226, rue Principale;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des photos de la clôture projetée sur le terrain ainsi que d'un extrait de matrice graphique municipale permettant de bien localiser la demande dans son ensemble;

ATTENDU QUE la haie de saules qui séparait les deux terrains a été coupée par le voisin. Les membres du comité consultatif d'urbanisme croient que cette clôture sera très utile pour l'intimité des demandeurs qui ont une piscine;

ATTENDU QUE la couleur blanche de la clôture projetée s'agence bien avec le milieu bâti existant;

ATTENDU QUE les demandeurs prévoient ajouter quelques arbres et ou arbustes à ceux existant afin de créer un écran visuel de végétation qui aura pour effet de limiter la vue sur la piscine et réduire les impacts visuels de la nouvelle clôture sur l'aménagement paysager du terrain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'approbation au PIIA n° 18-22 portant le n° 2023-02 visant à construire une clôture tel que présenté au plan et image joints à la demande située au 100, route de l'Ermitage.

ACCEPTÉE

10.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11.

VARIA

11.1

ARPENTAGE, PARTIE DU CHEMIN MALHERBE

Résol. 20-149

ATTENDU QUE la Municipalité désire régulariser une partie du chemin dans le secteur de Malherbe;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire installer deux piquets au 138, chemin Malherbe;

ATTENDU QU'un certificat de localisation est nécessaire;

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. la conseiller Vital Dumais appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que le mandat d'arpentage soit donné à Caouette, Thériault et associés afin de régulariser les situations proposées soit une partie du chemin Malherbe.

ACCEPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions sont posées et la mairesse y répond.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol. 23-150

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 54.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.